

Si vous apercevez de l'écume près de votre prise d'eau privée ou si l'eau de votre robinet présente une couleur ou une odeur inhabituelles, évitez d'utiliser cette eau pour :

- vous laver;
- vous brosser les dents;
- arroser le potager (si cela est impossible, il faut arroser la base des plants plutôt que la tige ou les feuilles).

On peut laver la vaisselle ou d'autres objets dans cette eau, à condition de les rincer avec une eau non contaminée et de bien les assécher.

L'eau puisée dans un lac, une rivière ou un ruisseau **ne doit jamais être consommée si elle n'a pas été traitée** (c.-à-d. bouillie, désinfectée, etc.). À noter : certains appareils domestiques de traitement de l'eau, bien que non certifiés, peuvent éliminer les algues bleu-vert s'ils sont bien installés et entretenus.

Si l'eau de votre résidence provient d'un **réseau d'aqueduc**, vous pouvez la consommer et l'utiliser normalement, à moins d'avis contraire.

Si votre eau provient d'un **puits privé**, il est peu probable qu'elle contienne des algues bleu-vert. Cependant, un puits voisin d'un plan d'eau et sujet aux infiltrations risque d'être contaminé par les algues bleu-vert si elles sont présentes dans le plan d'eau. Dans un tel cas, prenez les précautions précitées concernant l'utilisation de l'eau potable.

DURÉE DES RECOMMANDATIONS

La contamination aux algues bleu-vert peut durer des semaines et survenir plus d'une fois par année. La durée des recommandations est donc très variable.

Dès que vous avez un doute, il est important de vous informer auprès des autorités publiques pour vous assurer de la qualité de l'eau. Si un plan d'eau est infesté, la population sera rapidement avisée.

Ce papier contient 30 % de fibres recyclées après consommation.



Les algues bleu-vert et la santé



Pour en savoir plus

Par téléphone

Région de Québec : 418 644-4545

Région de Montréal : 514 644-4545

Ailleurs au Québec :

1 877 644-4545 (sans frais)

Par Internet

www.gouv.qc.ca

English version available.

Les algues bleu-vert et la santé

Microorganismes vieux comme le monde, les algues bleu-vert scientifiquement appelées cyanobactéries, croissent dans les plans d'eau douce ou marine. Elles jouent un rôle essentiel dans l'équilibre écologique de certains milieux aquatiques.

Il arrive toutefois que ces algues se multiplient démesurément. Elles peuvent alors produire de grandes quantités de toxines qui risquent d'être dangereuses pour la santé. Avaler ou toucher de l'eau contaminée par des algues bleu-vert ou leurs toxines peut occasionner des problèmes de santé.

PROTÉGEZ VOTRE SANTÉ

Pour éviter d'entrer en contact avec les toxines des algues bleu-vert, il faut d'abord identifier les endroits où elles sont présentes.

Quand leur croissance est rapide et abondante, les algues bleu-vert forment des étendues vertes ou turquoise qu'on appelle « fleurs d'eau ». Une fleur d'eau ressemble à un déversement de peinture ou à une « soupe » de particules comparables à du brocoli, des pois ou des bouts fins de gazon. Sur le rivage, elle fait penser à un dépôt d'écume visqueuse, là aussi verte ou turquoise. Les fleurs d'eau sont parfois rougeâtres, mais c'est plutôt rare au Québec.

QUELS SONT LES RISQUES EXACTEMENT ?

Les effets sur la santé viennent de l'ingestion d'eau contaminée par les toxines, mais aussi du contact direct avec les algues bleu-vert, notamment lors de la baignade ou de la pratique de sports aquatiques. Les enfants surtout risquent d'attraper des maladies graves s'ils avalent des toxines présentes dans l'eau et dans l'écume.

PRINCIPAUX SYMPTÔMES

En cas d'ingestion :

- maux de ventre ;
- vomissements ;
- diarrhée ;
- maux de tête ;
- fièvre.



En cas de contact direct :

- irritation de la peau ;
- irritation des yeux ;
- mal de gorge.

QUE FAIRE SI J'AI UN SYMPTÔME ?

Si une personne de votre entourage ou vous-même présentez ces symptômes après avoir bu ou touché de l'eau contaminée, communiquez sans tarder avec le service Info Santé de votre région ou consultez un médecin.



QUE FAIRE S'IL Y A PRÉSENCE D'ALGUES BLEU-VERT ?

Lorsque la présence d'algues bleu-vert est confirmée par les autorités publiques ou si vous croyez que l'eau est contaminée, cessez d'utiliser cette eau pour :

- boire ou faire des glaçons ;
- laver, préparer ou cuire des aliments (bouillir l'eau n'élimine pas les toxines) ;
- vous baigner ou pratiquer des activités nautiques là où l'eau est verte ou parsemée d'écume (les combinaisons de plongée ne protègent pas la peau) ;
- laver ou faire boire votre animal domestique.

Les poissons ou autres espèces aquatiques provenant d'une zone touchée peuvent être consommés avec modération, **mais il ne faut jamais manger leurs viscères.**